

⚙️ Méthode et missions



input est un **atelier d'architecture coopérative** mettant au centre de son travail la **co-conception** pour une architecture **personnelle, évolutive et inclusive**. Nous sommes attachés à tout type de projets, tant que nous pouvons y réfléchir ensemble.

Nous ne fournissons pas juste des plans mais **une méthode** amenant vous et les intervenants **jusqu'à la réussite du projet de construction**. Cette méthode vous accompagne dès notre premier rendez-vous jusqu'à la fin du chantier.

Vous pouvez faire appel à nous pour tous types et tailles de projets, même en dessous de 150 m². Pour les signatures de complaisance, vous n'êtes pas au bon endroit.

Notre méthode

01. Visite de conseil

Nous débutons chaque projet avec un rendez-vous sur site, indispensable pour se rencontrer et voir le projet. Pendant une petite heure, nous échangeons à propos du projet afin de comprendre le contexte dans lequel vous souhaitez débiter cette aventure et comprendre vos objectifs et contraintes.

Après cet échange, si nous pensons être en mesure de vous aider, nous expliquons notre approche. Si nous sommes tous convaincus que c'est une bonne idée de travailler ensemble, nous échangeons des étapes à

suivre.

02. Esquisse chiffrée

Cette première étape sans engagement vous permet de ne pas signer une mission complète et offre donc une base de travail entre nous afin de commencer à établir une relation de confiance pour la suite du projet. En se basant sur votre programme et d'un relevé de l'existant, nous travaillons ensemble pour déterminer une première approche des éléments essentiels du projet et une estimation du montant des travaux.

03. Suivi des études

Les études continuent en se basant sur les travaux précédents et précisent les dimensions de l'ouvrage, son aspect et exprime les solutions retenues en établissant une notice précisant l'ensemble des matériaux extérieurs/intérieurs accompagné d'une estimation plus précise.

04. Autorisations d'urbanisme

Lorsque le projet est soumis au dépôt d'une autorisation d'urbanisme, déclaration préalable ou permis de construire, Nous prenons en charge la constitution et le dépôt du dossier. Cette mission comprend l'élaboration des pièces administratives et graphiques nécessaires.

05. Préparation du chantier

Cette phase comprend votre validation des matériaux, des procédés constructifs et des équipements intérieurs retenus pour le projet. Sur cette base, nous établissons les plans et documents graphiques nécessaires à la définition précise et détaillée des ouvrages, par corps d'état, en vue de leur consultation par les entreprises.

À l'issue de la consultation des entreprises, nous procédons à l'analyse comparative des offres reçues et établissons un rapport de consultation. Nous vous accompagnons dans le choix des entreprises et nous vous proposons une liste des entreprises susceptibles d'être retenues pour la réalisation des travaux.

06. Suivi du chantier

Nous définissons avec vous et les entreprises, le planning prévisionnel de réalisation des travaux. Nous organisons et dirigeons les réunions de chantier, rédige, diffusons les comptes rendus et assurons la coordination ainsi que le suivi de l'avancement des travaux, dans le cadre de la mission.

Nous assistons le client lors de la réception des travaux. À ce titre, nous organisons la visite de réception, établissons les procès-verbaux correspondants et recensons, le cas échéant, les réserves formulées à l'encontre des ouvrages réalisés. Nous assurons ensuite le suivi de la levée des réserves jusqu'à leur constatation.

Nos contrats

Mission complète

- Ce contrat vous permet de vous reposer sur l'architecte qui gère l'ensemble de votre projet, de son idée à sa réalisation. Nous vous accompagnons sur l'ensemble des phases de votre projet ; la conception, le budget, le suivi de chantier jusqu'à sa livraison sont compris.

Esquisse

- Cette première étape sans engagement vous permet de ne pas signer une mission complète, des études au chantier, et offre donc une base de travail entre nous afin de commencer à établir une relation de confiance pour la suite du projet.

Conception

- La seconde étape affine la proposition choisie du projet et est accompagnée de la production d'images, de documents techniques et d'une estimation plus précise. Elle est suivie de la réalisation des autorisations d'urbanisme, le permis de construire ou la déclaration préalable. Nous nous occupons de produire les différents documents et les échanges avec les instances administratives.

Travaux

- De la préparation du chantier, au choix des entreprises jusqu'à l'exécution des travaux, nous vous accompagnons tout au long de cette aventure qu'est votre projet.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus :

[Prendre rendez-vous](#)

Revision #11

Created 2026-09-17 13:41:32 UTC by Jérémie Ravry

Updated 2026-09-21 13:15:56 UTC by Jérémie Ravry